



L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DU QUARTIER CROIX BLANCHE ET DE SES ENVIRONS Q.C.B.E CONTINUE DE SE BATTRE POUR VOUS !

Après la réunion organisée par la Mairie le 13 décembre dernier à la Salle Chanteloup, qui a rassemblé plus de 300 riverains déçus par une Mairie qui se veut inflexible sur ses exigences économiques et financières, **l'Association de Défense du Quartier de la Croix-Blanche poursuit ses rencontres avec les membres du Cabinet du Maire pour avancer sur le projet du site de l'ancien Hôtel des Impôts et préserver le cadre de vie existant.**

Lors de la dernière réunion entre l'Association et l'équipe municipale, il a été décidé d'organiser de « ateliers de travail » où les habitants pourront être associés à l'élaboration du projet. En retour, suite à différents rendez-vous organisés avec la Mairie, **l'Association Q.C.B.E a proposé que le projet soit réalisé sous forme de concours :**

1) **Il n'y aurait ainsi plus de longues discussions interminables ne menant à rien** avec les différents « ateliers de travail » composés de personnes triées sur le volet, déjà testées en juillet et ayant entraîné la pétition pour le référendum, dont le succès est aujourd'hui incontesté.

2) **Il s'agirait d'établir un cahier des charges très précis respectant le PLU actuel** (hauteur des bâtiments, stationnement, espaces verts etc.), **couplé avec les exigences et les besoins qui ont été formulés** (30 logements maxi, mairie annexe et petit équipement type crèche, qualité environnementale etc.).

3) **Un appel d'offres serait lancé**, ce qui, rappelons-le, est obligatoire lors d'un marché public comme celui-ci et permettrait une mise en concurrence qui aurait pour objectifs une efficacité financière chère à M. le Maire. **Des agences d'architecture proposeraient des projets qui seraient présentés aux riverains qui voteraient tout simplement selon leurs préférences. Le meilleur projet gagnerait.**

Cette solution qui semblait être la plus démocratique et possible juridiquement - seule envisageable - a été rejetée par la Mairie sous prétexte de lui enlever son pouvoir décisionnel et de froisser quelques egos.

Or, cette même Mairie qui représente l'État est garante du respect de la loi et ne doit donc pas intervenir dans le choix de l'architecte comme ce fut le cas le 13 décembre et comme ce qui est encore proposé aujourd'hui ! Ce n'est pas non plus du ressort de l'Association Q.C.B.E, comme cela fut également envisagé, de décider de l'architecte, nous n'assumerons pas la responsabilité de tels choix ! **Une telle organisation mènerait directement à un recours devant le tribunal administratif.**

Pourquoi volontairement saboter les avancées du dialogue sachant que l'organisation sous les formes voulues par la Mairie entraînerait obligatoirement des recours devant un tribunal ? Le Maire nous a annoncé que si le projet ne convenait pas à la Mairie, celle-ci n'hésiterait pas à laisser le terrain à un privé qui ne prendrait pas pas en compte l'avis des riverains. Il semble oublier que ce promoteur serait obligé de respecter le PLU et surtout que ce serait la Mairie qui en donnerait le permis de construire !

Nous souhaitons toujours représenter les habitants du quartier et permettre que leurs demandes et leurs craintes soient entendues par la Mairie.

Certes, nous sommes ravis des avancées et du chemin accompli. En revanche, **il est impossible pour nous de travailler hors du cadre réglementaire**, ce qui pour l'instant semble être le chemin choisi par la Mairie.

Il n'y a pas d'exception devant la loi, même pour la commune d'Aulnay sous Bois. Alors comptez sur nous pour que la qualité de vie du quartier soit respectée et pour défendre au mieux vos intérêts. Notre combat reste inchangé. Nous restons vigilants ! Nous vous tiendrons au courant des prochaines avancées qui, espérons-le, aboutiront à du concret.

Le Bureau Q.C.B.E

Benjamin Giami
Séverine Delamare
Brigitte Ripani
Alain Canet